



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 57997

Texte de la question

A la suite de la réunion du 7 février dernier, M. Claude Goasguen s'inquiète de la relative passivité du Comité national de lutte contre la violence scolaire et du ministre de l'éducation nationale. La situation est pourtant grave en Ile-de-France, et à Paris particulièrement, où les agressions se multiplient à la sortie des lycées et collèges. Celles-ci s'accompagnent de vols et de violences et créent un climat d'insécurité pour les élèves et les enseignants. Il demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures d'urgence il entend prendre qui sortent de l'éternelle réflexion sur la violence et la répression et qui permettent de rétablir la sécurité devant les établissements publics et privés.

Texte de la réponse

Le Comité national de lutte contre la violence à l'école a visité, courant novembre et décembre, les dix académies du plan de lutte contre la violence ainsi que l'académie de Paris. Il a rencontré chaque fois les recteurs et leurs collaborateurs, les divers partenaires institutionnels, des élus ainsi que des équipes de terrain. Les constats effectués lors de ces visites ont été présentés lors de la réunion du Comité national du 8 février ainsi qu'au point-presse qui a suivi : amélioration de la situation dans la plupart des académies du plan de lutte contre la violence ; aggravation dans certains établissements en Ile-de-France. Il est apparu clairement que les établissements qui réussissent présentent les caractéristiques suivantes : équipes de direction capables de mobiliser et de scolariser tout établissement autour des problèmes de violence ; stabilité des équipes pédagogiques et éducatives, indispensable pour permettre un réel travail en équipe et mettre en oeuvre un projet pédagogique de qualité ; une solide dynamique partenariale. Ce constat et l'analyse des facteurs qui, dans des endroits limités, n'ont pas permis d'obtenir les mêmes résultats qu'ailleurs ont amené le ministre à prendre un certain nombre de dispositions urgentes applicables dès la rentrée 2001 pour les établissements bien répertoriés estimés à une centaine (cf. l'intervention du Premier ministre lors de la clôture du colloque international à l'UNESCO). Les mesures concrètes, concernant en particulier les personnels, sont en cours d'étude avec les directions sous l'autorité du directeur de cabinet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57997

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1047

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2453